

Le Finistère, nouveau département test d'une mesure contre l'alcool au volant

A partir du 1er décembre 2017, une mesure contre l'alcool au volant expérimentée dans les départements de la Drôme, de la Marne et du Nord depuis le 1er décembre 2016 (voir l'article) va être étendue au Finistère.

A partir du 1er décembre 2017, une mesure contre l'alcool au volant expérimentée dans les départements de la Drôme, de la Marne et du Nord depuis le 1er décembre 2016 ([voir l'article](#)) va être étendue au **Finistère**.

Cette expérimentation permet aux Préfets de délivrer aux personnes souffrant de troubles liés à l'alcool, des permis de conduire d'une durée limitée et restreints à la conduite de véhicules équipés d'un antidémarrage par éthylotest électronique, le tout associé à un suivi médico-psychologique.

Cette mesure peut être prise sur proposition des commissions médicales en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

A partir du 1er janvier 2019, la mesure aujourd'hui expérimentale, sera **généralisée à tous les départements**.

[Arrêté du 8 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2016 relatif aux modalités de prescription et de mise en oeuvre du dispositif d'anti-démarrage par éthylotest électronique sur proposition des commissions médicales en charge du contrôle médical de l'aptitude à la conduite](#)